

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 45/1954 (1954)

**Artikel:** Vaud  
**Autor:** Martin, A. / M. M. / Meylan, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114248>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vaud

### Enseignement primaire

Les chroniques des années précédentes ont signalé à plus d'une reprise l'obligation où s'était trouvé le département de faire appel à de jeunes normaliennes non brevetées pour assurer la tenue des classes au début de l'hiver. Alors qu'il pensait ne plus devoir recourir à ce moyen de fortune, les circonstances l'ont néanmoins obligé à demander encore une fois à l'École normale 25 élèves de dernière année, qui ont été placées au 1<sup>er</sup> novembre dans des postes restés sans titulaire. Pour éviter le retour de faits semblables, des mesures exceptionnelles ont été prises à l'École normale où l'on a recruté une classe intermédiaire formée d'élèves possédant une maturité fédérale ou un baccalauréat. Ces élèves ont reçu, durant l'hiver 1953-1954, un enseignement centré sur les branches professionnelles, et pendant cet été, ils sont placés, en stages pratiques, dans les classes du canton.

Le projet de la nouvelle loi scolaire est encore en discussion devant une nombreuse commission extra-parlementaire. Dans l'ensemble, le futur acte législatif ne sera pas très différent de celui qu'il remplacera ; nous aurons l'occasion de le commenter lorsqu'il aura été adopté par le Grand Conseil, mais nous signalons d'ores et déjà deux innovations qu'il propose à la ratification du législateur. Il s'agit d'une part de déléguer aux directeurs d'écoles communaux certaines compétences pédagogiques dévolues jusqu'ici aux seuls inspecteurs scolaires cantonaux, mais sous le contrôle de ces derniers, et d'autre part de créer une « commission pédagogique consultative de l'enseignement primaire ». Cette commission, constituée avant la lettre légale, a déjà tenu une première séance. Elle est actuellement composée de 10 membres, dont 5 sont désignés par le département et 5 par les organes directeurs de la Société pédagogique vaudoise. Elle est présidée par le chef du département, ou à son défaut par le chef du service de l'enseignement primaire.

Le nouveau plan d'études pour les classes primaires et enfantines est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1953, et pour une période d'essai de 6 ans. A l'expiration de ce délai, des modifications pourront y être apportées, pour autant que l'expérience en aura démontré la nécessité.

Deux nouveaux manuels ont été remis aux élèves du degré supérieur : un manuel de sciences physiques et naturelles composé par M. Michel Ray, inspecteur scolaire, et un précis de vocabulaire systématique dû à la plume de M. Marcel Besson, maître primaire supérieur à Vevey. Un manuel atlas est en préparation pour les élèves du même degré, et une commission intercantonale a étudié la refonte de l'ouvrage d'histoire suisse de MM. Grandjean et Jeanrenaud.

En octobre 1953, 8 instituteurs ont reçu le brevet pour l'enseignement primaire supérieur, et pour la 3<sup>e</sup> fois, le département a institué des cours spéciaux à l'intention des futurs conseillers de profession.

L'ouverture de la classe de Gimel, en automne 1953, a marqué

la dernière étape de la réalisation de l'enseignement ménager dans notre canton, sur le plan primaire tout au moins. Quant aux élèves des classes primaires supérieures, elles reçoivent des cours ménagers sous une forme réduite, à raison d'un jour par semaine, et surtout dans les branches pratiques.

D'entente avec le commandant de la gendarmerie, des leçons de circulation routière ont été données à plus de 20 000 enfants de nos écoles par les soins de la « Brigade de circulation ». Les résultats obtenus sont très encourageants et nombreux sont les témoignages de satisfaction parvenus au département à propos de cette initiative particulière.

L'image tend à prendre chaque jour davantage une place prépondérante dans la vie intellectuelle moderne, et l'on assiste à ce phénomène du remplacement graduel, mais en progression constante, de la pensée écrite par l'image sous toutes ses formes. Le texte imprimé passe nettement au second plan, et l'on peut se demander quelles répercussions pourra marquer cette évolution dans la formation de la jeunesse actuelle et si l'envahissement de l'illustration ne constitue pas un danger dont il est encore difficile de mesurer la portée.

Ce sont les raisons pour lesquelles le département a convoqué les conférences officielles de districts en leur demandant d'étudier le problème de l'enseignement par l'image. Les rapports des 19 districts sont assez semblables dans leurs considérations générales comme dans leurs conclusions. Tous s'accordent à reconnaître la qualité des illustrations des manuels scolaires en usage, en insistant toutefois sur la nécessité de mettre sous les yeux de nos élèves des images adaptées à leur développement psychologique. On demande d'autre part que les collections de tableaux et de diapositives de la Centrale de documentation scolaire soient enrichies et qu'on cesse de mettre en circulation des moyens d'enseignement par trop usagés ou désuets.

La faveur des maîtres semble se porter vers le film fixe ou animé, en donnant au premier une préférence marquée. Partout on demande que les pouvoirs publics subventionnent l'achat des appareils de projection, de l'épidiascope en particulier. Mais le problème de fond, signalé plus haut, n'a été que rarement abordé ; on n'a qu'incidemment parlé de la méthode d'enseignement, de la place de l'image dans la leçon, du danger d'une documentation trop abondante et de la fatigue que peut provoquer l'abus de l'illustration. Si le corps enseignant dans son ensemble se montre favorable à l'emploi de l'image dans l'enseignement, il reste cependant acquis à l'idée que la formation de l'esprit demande aussi l'emploi d'autres techniques, et qu'il est impossible d'acquérir une culture par le seul moyen des documents iconographiques.

A. MARTIN.

### Enseignement secondaire

Au 31 décembre 1953, les 25 établissements d'instruction secondaire cantonaux et communaux comptaient 6788 élèves, 390 de plus qu'en 1952. Le nombre des maîtres et maîtresses était de 500 (491 en 1952), dont 159 chargés d'enseignements partiels ou temporaires.

Cet accroissement continu du nombre des élèves, qui était jusqu'ici le fait de Lausanne seulement, concerne aussi maintenant l'ensemble des collèges communaux, dont les effectifs étaient restés longtemps stationnaires.

Il est inutile de revenir sur les problèmes matériels que pose cet afflux d'élèves. S'il ne s'agissait que de fournir à l'école les locaux dont elle a besoin, la question serait vite résolue. Mais l'augmentation des effectifs de l'école secondaire depuis 50 ans, alors que la population scolaire du canton a baissé, signifie que la fonction sociale de l'école secondaire a changé. Or la structure de cet enseignement, plus ancienne que la loi de 1908 qui le régit encore, ne permet pas de résoudre les problèmes pédagogiques que pose le recrutement actuel des élèves. Depuis longtemps, le Département de l'instruction publique et, avec lui, tous ceux qui ne croient pas que la tradition soit nécessairement liée à telle forme d'organisation scolaire, se préoccupent d'adapter l'école secondaire vaudoise aux données sociales, pédagogiques et psychologiques de notre temps. L'étude d'une réforme de structure était en cours lorsqu'une motion développée le 1<sup>er</sup> septembre 1953 au Grand Conseil obligea le Conseil d'Etat à rendre publics l'état des travaux du département et les grandes lignes du projet en voie d'élaboration. C'est l'objet du rapport adopté le 9 octobre par le Conseil d'Etat et le 30 novembre par le Grand Conseil. Depuis, ce rapport a été largement commenté par la presse. Attaqué par les uns, défendu par un plus grand nombre, ce projet constitue le cadre dans lequel se poursuivent activement les études du département.

La nouvelle structure proposée vise à supprimer les incohérences de l'organisation actuelle, qui s'expliquent par l'histoire de l'instruction secondaire dans notre canton. Elle permettra d'abattre les cloisons entre les divers types d'études par la création d'établissements secondaires à plusieurs sections, d'orienter les élèves vers les types d'études qui leur conviennent grâce à l'institution d'un premier cycle de deux ans commun à tous, de faciliter les passages d'une section à une autre au cours des études. Le département propose en outre la création, à côté des baccalauréats qui correspondent aux types A, B et C de la maturité fédérale, d'un nouveau type : le baccalauréat en langues modernes.

Ce n'est pas tant l'économie générale du projet que la place faite au latin qui a provoqué les critiques les plus passionnées. On se plaît à reconnaître en général que l'organisation proposée par le département mettra un peu d'ordre dans l'édifice vétuste de notre école secondaire. Mais il y a ceux que choquent ou attristent l'idée d'un baccalauréat ès lettres sans latin et encore plus la proposition de différer de deux ans l'étude de cette langue. En effet dans le premier cycle de 10 à 12 ans, baptisé « tronc commun » ou cycle d'orientation, le latin ne sera pas enseigné. Les auteurs du projet ne croient pas mettre la culture en péril si notre école vaudoise cesse d'être l'une des dernières dans le monde entier où l'enseignement du latin commence à 10 ans déjà. En réalité le plan du département n'est pas dangereusement révolutionnaire, comme certains veulent le faire croire ; il est sagement novateur dans son effort d'ajuster l'école secondaire à l'écolier de notre

temps, de mieux la raccorder à l'école primaire et de la mettre dans le courant des tendances pédagogiques modernes.

La publication du plan du Département de l'instruction publique est le fait le plus saillant de l'année 1953. Mais cette réforme de l'enseignement secondaire n'est encore qu'un projet. Il reste à résoudre bien des problèmes et leur solution n'est pas simplifiée par l'existence, à côté des établissements cantonaux, de collèges communaux, dont l'organisation et les tâches diffèrent d'une localité à une autre. La structure qui sera en définitive donnée à l'école secondaire vaudoise devra être assez souple pour tenir compte d'une réalité multiple et diverse.

Les faits qui en temps ordinaire semblent dignes d'être rapportés dans une telle chronique perdent de leur importance lorsque de grandes questions de principe se posent. Nous n'en retiendrons qu'un : le vote par le Grand Conseil, le 9 décembre 1953, de la loi sur l'assurance scolaire et préscolaire en cas de maladie et d'accidents. Désormais l'affiliation à la Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile, obligatoire jusqu'ici pour les seuls élèves des écoles primaires, le sera aussi pour les élèves des écoles secondaires. Cette extension de l'obligation d'assurance et le projet de réforme ont une cause commune : l'élargissement considérable de la base du recrutement des élèves de nos écoles secondaires.

M. M.

### Enseignement supérieur

Au cours de l'année universitaire 1952-53, l'Université a rendu les derniers honneurs à deux étudiants : Jean Vallecarrd, de l'Ecole Polytechnique et Lambros Tzangaris, de la Faculté de médecine ; ainsi qu'à cinq professeurs honoraires et à un professeur en activité : M. Paul Chapuis, professeur de théologie pratique de 1940 à 1952, M. François Guisan, professeur de droit civil et de procédure civile de 1919 à 1950, M. Placide Nicod, médecin-directeur de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande de 1907 à 1946, M. Paul Sirven, professeur de langue et de littérature françaises de 1904 à 1928, M. Paul Vallette, professeur de langue et de littérature latines aux Universités de Lausanne, de Rennes, de Strasbourg et à la Sorbonne.

L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a perdu après quelques années seulement d'enseignement, M. Henri Matti, professeur de construction et d'entretien des routes et chemins de fer dès 1949.

Dans sa séance du 26 juin 1953, le Conseil d'Etat a promu à l'ordinariat M. Georges Tiercy, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, qui venait d'assumer les fonctions de recteur de l'Université de Genève.

A la fin de l'année, le corps professoral comptait 38 professeurs honoraires, 104 professeurs en exercice, dont 54 ordinaires et 50 extraordinaires, 43 chargés de cours, 32 privat-docents et 3 lecteurs.

Une commission a entrepris d'élaborer un nouveau projet de révision du règlement général. Certaines des modifications qu'elle a été amenée à proposer ont déjà été approuvées par le Sénat et par le Département de l'instruction publique.

Des pourparlers longs et délicats ont été menés par une autre commission, en vue de la création, depuis longtemps souhaitée, d'un foyer-restaurant pour les étudiants. Dans sa séance du 9 juillet 1953, le Sénat a voté à cette fin un crédit de 100000 fr. qui, s'ajoutant à un don de même montant, offert par le Rotary Club, et à d'importantes subventions de l'Etat et de la Ville, a permis d'acheter l'immeuble du Guillaume Tell, dont la transformation en foyer universitaire commencera prochainement.

Une innovation a marqué la cérémonie d'installation du recteur, le 13 novembre 1952 : tous les étudiants ont été invités, après la cérémonie du matin, à une réception, au cours de laquelle, tout en dégustant un vin d'honneur, ils ont pu s'entretenir avec le recteur entrant en charge.

L'Université a participé, par une cérémonie solennelle, aux Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la réunion du premier Grand Conseil vaudois. Les assistants ont entendu deux conférences, l'une de M. le prorecteur Louis Junod : « Du 24 janvier 1798 au 14 avril 1803 », l'autre de M. le recteur Marcel Bridel : « L'acte de Médiation, une conclusion et un point de départ ». Le chœur universitaire et un quatuor de cuivres ont fait retentir les psaumes XXXIII et CXXIV.

Au semestre d'hiver 1952-53, l'Université a compté, avec l'E.P.U.L., 1762 étudiants réguliers et 91 auditeurs, soit 32 étudiants et 17 auditeurs de plus que l'hiver précédent ; au semestre d'été 1953, 1597 étudiants réguliers et 77 auditeurs, c'est-à-dire 1 étudiant de moins et 24 auditeurs de plus qu'au semestre d'été précédent.

Un orchestre académique a vu le jour ; placé sous la direction de M. Michel Perret, du Conservatoire, il a fait ses preuves en accompagnant le chœur universitaire dans *Acis et Galatée*, de Haendel.

L'Université a offert des bourses à deux étudiants français, à deux allemands et à une américaine ; nos étudiants ont bénéficié de deux bourses offertes par la France, deux par l'Allemagne et deux par les Etats-Unis.

Au cours de cette année, des leçons inaugurales ont été prononcées par M. le professeur Henri Germond sur « Le pasteur dans la cité » ; par M. Jerzy Gallera, privat-docent sur « Les rôles respectifs de l'inducteur et de l'ectoblaste réacteur dans la morphogénèse » ; par M. Pierre-Victor Piguet, privat-docent, sur « La prescription magistrale » ; par M. Fernand Cardis, chargé de cours, sur « Vingt-cinq années de phtisiologie » ; par M. le professeur Pierre Jaccard, sur « La crise du travail moderne » ; par M. Albert Masnata, chargé de cours, sur « Le sort des échanges internationaux au XX<sup>e</sup> siècle » ; par M. le professeur François Gilliard, sur « Le procès pénal dans le Pays de Vaud au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle » ; par M. Jean de Siebenthal, privat docent, intitulée : « Du nombre entier aux structures algébriques » ; et par M. le professeur Bernhard Aubin, sur « L'égalité juridique de la femme et la réforme du droit matrimonial allemand ».

L'Université a participé à divers congrès tenus à Lausanne, notamment à celui des mathématiciens rhodaniens, au Symposium sur les acides aminés, au congrès de mécanique des sols et des travaux de fondation, et au congrès de virologie.

M. le professeur Edmond Grin, de la Faculté de théologie, a donné,

à Madrid, vingt leçons d'éthique chrétienne ; M. le professeur Georges Pidoux a assumé pendant trois mois l'enseignement de l'Ancien Testament à la Faculté vaudoise de Rome. La Faculté a décerné quatre licences.

A la Faculté de droit, le cours de droit civil comparé a été repris, dès le 15 octobre 1953, par M. le professeur François Gilliard. La Faculté a reçu, outre divers dons en livres, un don de 5000 fr. d'un de ses docteurs *honoris causa*. Elle a décerné 34 licences et 6 doctorats en droit.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Jacques Secrétan, nommé directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique, à Berne, a résigné ses fonctions de président de l'Ecole dès le 1er mai 1953 ; M. le professeur Louis Meylan, vice-président, lui a succédé. M. Albert Masnata a été nommé chargé de cours, dès le 15 octobre 1952 ; M. Jacques Bergier, médecin, directeur de l'Office médico-pédagogique, a repris, en qualité de chargé de cours, l'enseignement que donnait le regretté Dr Lucien Bovet. M. Marcel Boson a été autorisé à faire un cours de privat docent sur l'Histoire des doctrines coopératives ; M. le professeur Jean Piaget, appelé à professer à la Sorbonne, a été remplacé pour son cours de psychologie par M. Philippe Müller, professeur à l'Université de Neuchâtel. L'Ecole a décerné 14 certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire, 11 licences ès sciences politiques, 2 diplômes d'études diplomatiques et consulaires et 2 doctorats ès sciences politiques.

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales a décerné 2 certificats complémentaires de licence, 29 licences ès sciences économiques et commerciales, 2 licences ès sciences commerciales et actuarielles et 3 doctorats ès sciences commerciales et économiques.

A la Faculté de médecine, 2 nouveaux privat-docents ont été autorisés à enseigner : MM. Michel Doliyo (physiologie) et Pierre-Bernard Schneider (psychiatrie). La Faculté a décerné 1 certificat de stage, 33 doctorats en médecine, 3 doctorats en médecine dentaire, 2 certificats d'études médicales, 35 diplômes de médecins avec doctorat en médecine ; en outre, 29 de ses étudiants ont obtenu le Diplôme fédéral de médecin à la session d'automne 1952, et 19 à celle de printemps 1953.

A la Faculté des lettres, M. le professeur Gottfried Bohnenblust a prononcé sa dernière leçon le 1er juillet 1953. M. Werner Stauffacher lui succède dans la chaire de langue et de littérature allemandes, l'enseignement du vieil allemand étant assumé par M. Adrien Bonjour, chargé de cours. M. le professeur Pierre Schmid a remplacé partiellement M. Labhardt à l'Université de Neuchâtel. M. le professeur Paul Collart a été chargé par l'Unesco d'une mission dans le Proche Orient.

La Faculté a décerné 3 certificats d'études françaises, 6 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 11 licences (diplôme d'Etat) et 3 doctorats ès lettres.

Les cours de vacances, du 13 juillet au 3 octobre, ont été suivis par 132 étudiants de plus que l'an dernier, soit 616, dont 153 Suisses et 463 étrangers.

A la Faculté des sciences, M. Jacques de Beaumont, chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire. Après avoir enseigné plus de 40 ans à la Faculté, M. le professeur Perrier a pris sa retraite et a été

remplacé par M. Dominique Rivier, professeur extraordinaire. La Faculté a décerné 3 licences ès sciences, 4 diplômes de chimiste, 6 diplômes de géologue et 13 doctorats ès sciences.

L'école de pharmacie a décerné 3 diplômes de pharmacien de l'Université et 3 doctorats en pharmacie. En outre, 3 de ses étudiants ont obtenu, à la suite des examens fédéraux, le diplôme de pharmacien.

A l'Ecole polytechnique, M. Paul Fourmarier, professeur d'électrotechnique générale, a quitté Lausanne pour reprendre son activité à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège. Deux professeurs qui avaient atteint la limite d'âge, MM. Charles Colombi et Arthur Fath, ont été priés de conserver leur enseignement jusqu'à ce qu'il ait pu être pourvu à leur remplacement.

Au semestre d'hiver 1952-53, le nombre des étudiants réguliers a atteint 653, soit 480 étudiants ingénieurs, 113 architectes et 60 élèves au cours de mathématiques spéciales. Au semestre d'été, 537 étudiants réguliers, soit 383 ingénieurs, 98 architectes et 56 élèves au cours de mathématiques spéciales.

L'école a décerné 10 diplômes d'architecte, 14 diplômes d'ingénieur-électricien, 15 diplômes d'ingénieur civil, 10 diplômes d'ingénieur-chimiste, 11 diplômes d'ingénieur-mécanicien, 3 diplômes d'ingénieur-physicien, 5 diplômes de géomètre.

Au cours de cette année, où la direction a eu la joie d'apprendre que le Grand Conseil avait décidé l'acquisition du terrain situé entre l'Ecole et le lac, en vue d'assurer à l'Ecole polytechnique, en même temps qu'à la Faculté des sciences, les terrains nécessaires aux constructions envisagées par le plan d'ensemble, l'E.P.U.L. a célébré par de grandes fêtes le premier centenaire de son existence.

C'est, en effet, le 22 août 1853 que trois ingénieurs lausannois : Jean-Pierre Marguet, Jules Marguet, son fils, et Louis Rivier, avaient fondé, avec la collaboration du mathématicien Jean Gay et du chimiste Henri Bischoff, l'*Ecole spéciale de Lausanne*, devenue plus tard l'*Ecole d'ingénieurs de Lausanne*, aujourd'hui, l'E.P.U.L.

Les principales manifestations se déroulèrent selon le programme suivant : Jeudi 11 juin 1953 : visite des laboratoires et instituts de l'Ecole d'ingénieurs et de l'exposition des travaux d'élèves de l'Ecole d'architecture. Vendredi 12 juin : cérémonie solennelle au Métropole, où l'on entendit l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction d'Ernest Ansermet, 5 discours prononcés par MM. Alfred Stucky, directeur de l'Ecole, Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique, Philippe Etter, président de la Confédération, Marcel Bridel, recteur de l'Université, Hans Pallmann, président de l'Ecole polytechnique fédérale ; et où furent remises à l'E.P.U.L., par les délégués des universités, écoles et associations suisses et étrangères, quarante-sept adresses de félicitations. L'après-midi, les invités se rendirent en bateau au château de Chillon, où ils furent les hôtes du Conseil d'Etat. Samedi 13 juin : cérémonie académique au Théâtre municipal de Lausanne, avec le concours de la Société de musique de chambre de Lausanne ; le doctorat *honoris causa* fut conféré à : M<sup>me</sup> Cécile-Marguerite Roy-Pochon, à Versailles ; M. François-Michel Cahen, à Paris ; M. Auguste-E. Chevalley, à Monthey ; M. Eric Choisy, à Genève ; M. Gustavo Colonnetti, à Rome ;

M. Henri Favre, à Zurich ; M. Hans Härry, à Berne ; M. Alphonse Laverrière, à Lausanne ; M. André Mairesse, à Paris ; M. Hans Tank, à Zurich ; M. Friedrich Tölke, à Stuttgart et M. Arthur Wilhelm, à Bâle. Le soir, un dîner de 1000 couverts réunit, à Beaulieu, étudiants et invités, qui de là se rendirent à un grand bal. Dimanche 14 juin, « garden party » organisée par les étudiants dans les jardins de l'Ecole. Les jours suivants, diverses excursions et visites techniques, organisées par l'Association des anciens élèves de l'Ecole, réunirent de nombreux participants.

Cet anniversaire fut, de plus, commémoré par la publication d'un splendide album de 358 pages contenant, après divers « textes généraux » et un chapitre consacré à l'enseignement et caractérisant les diverses chaires de l'Ecole, des travaux publiés à l'occasion du Centenaire de l'Ecole, études originales dues aux professeurs et à leurs collaborateurs. Les « textes généraux » de cet ouvrage ont été réunis pour constituer le XI<sup>e</sup> fascicule des Publications de l'Université de Lausanne. En outre, le « Bulletin technique de la Suisse romande » a consacré deux numéros spéciaux à quarante-sept articles d'anciens élèves de l'Ecole.

Le prix *Davel*, de 1000 fr. a été décerné à M. Georges Panchaud, pour sa thèse intitulée: « Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois ». Le prix *Whitehouse*, de 1000 fr. également, a été décerné à M. Ernest Giddey, lecteur.

L'Université a reçu, avec reconnaissance, de la Société académique vaudoise, un don de 2000 fr. en faveur du Fonds des subsides pour l'impression des thèses ; de la S. A. Publicitas, à Lausanne, un don de 1000 fr., qui a été versé au Fonds d'entraide de la Caisse des assurances. D'un généreux donateur, qui désire conserver l'anonymat, une somme de 5000 fr., dont 1000 fr. ont été versés au Fonds de patronage des étudiants et 4000 fr. au Fonds des subsides pour l'impression des thèses ; de « La Gazette de Lausanne », deux bourses d'études pour l'année académique 1953-54 ; des Imprimeries Réunies, de la Banque cantonale vaudoise, du Crédit foncier vaudois, de la Caisse d'Epargne et de crédit et de l'Union vaudoise du crédit, un montant total de 5000 fr., qui a permis à un gradué de l'Université un séjour de deux ans dans les archives du Vatican à Rome.

LOUIS MEYLAN.